
Rapport adressé à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique sur les orphelinats, les écoles maternelles etc.par Madame Marie Thomas Inspectrice Gle des écoles maternelles. 12 janvier 1891.

Numéro d'inventaire : 1979.37523

Auteur(s) : Marie Thomas

Type de document : imprimé divers

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1891

Description : Cahier manuscrit, couverture papier.

Mesures : hauteur : 312 mm ; largeur : 205 mm

Notes : La plus grande partie du rapport est consacrée aux orphelinats.

Mots-clés : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif

Protection de la famille, de la mère et de l'enfant

Filière : École maternelle

Niveau : Pré-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 37

leurs états de situation à peu près partout.
Un certain nombre, du reste de sont transférés
près de Santhoum aux exigences des
lois scolaires, ils ont cessé de recevoir des
enfants au-dessous de 13 ans. Ce ne
sont donc plus que des orphelins soumis
à la loi de 74, dans le travail des
enfants dans les Manufactures. Et
Cependant, ces ateliers, dans beaucoup
de cas, sont de véritables pensionnats
primaires, des écoles industrielles, où
les enfants sont placés par leur
famille pour apprendre la couture
et continuer un peu l'enseignement
de l'école, cela, moyennant une pension
qui varie de 300 à 400 fr.

Les orphelins charitables proprement
dits, sont fort rares; plus rares encore
ceux qui reçoivent les orphelins en
bas âge, alors qu'ils sont impropres,

Cette question a été pour moi une véritable obsession tout le long de ma route. J'ai bien noté quelques maisons qui, par principe ou par exception, admettent de femmes enfants orphelins, abandonnés ou délaissés, mais le nombre en est si restreint, qu'après avoir traversé 34 départements, je me demande ce que la Société fait des petits orphelins?

La très grande majorité des orphelins est consacrée aux filles, soit que leur abandon excite plus la pitié, ou que les dangers menaçants soient plus redoutés pour elles, soit hélas! qu'elles soient plus facilement exploitables! En effet, si le champ d'exploit est plus étendu et plus varié pour l'homme que pour la femme, c'est le contraire sans l'enfance; on

4

on ne sait à quoi ni comment occuper
les femmes jeunes; aussi, les rares
orphelins qui leur sont confiés ne
les gardent guère que jusqu'à l'âge de 15 ans.
Leur temps est consacré à l'instruction.
Ces orphelins sont le plus souvent
dirigés par des femmes qui de l'ont
beaucoup de leurs élèves (Paris, Neu-
Blomet, Blerville près du Hâvre, Rouen,
Dieppe, Pont à Mousson, Epinal, Vesoul,
Angoulême, Day, Sarris près du Hâvre,
Seillon près Bourges, Quévilly près Rouen)
Ces quatre derniers dirigés par des hommes.

Les orphelins ne sont pas toujours
la propriété des Congrégations qui les
dirigent; un certain nombre appartiennent
à des comités laïques, aux municipalités
ou aux hospices, et les religieuses sont
simplement gérantes (ne de Vanille,
Paris, Neuilly, asile Malthus, St Denis,
Roubaix, Courmoulin, orphelinat Dehaute à
Tulle, Epinal, Nancy, Vesoul, Pont à Mousson).

